Réf. Farde e-Assemblées : 2564494

N° OJ : **23**

Projet d'Arrêté - Conseil du 18/12/2023

Objet : Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles.- Règlement.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à développer le concept de ville intelligente sur son territoire;

Vu l'importance de favoriser l'accès de tous aux nouvelles technologies ce qui est un facteur indispensable à la réussite du développement d'une ville intelligente;

Vu le fait qu'une frange de la population n'est pas familiarisée avec les nouvelles technologies ou n'y a pas accès.

Vu l'ambition de la Ville de Bruxelles de lutter efficacement contre ces fractures numériques mais aussi de réduire l'impact du cycle de vie et de la fin de vie de ses équipements tel qu'expliqué dans la charte des droits numériques de la Ville de Bruxelles;

Considérant que dans un tel contexte, la Ville, en collaboration avec son prestataire informatique i-CITY, entend donner, dans la limite du stock disponible, du matériel informatique déclassé (desktop, laptop, écran, clavier/ souris sans logiciels installés), qui aura préalablement été reconditionné et qui sera distribué par le biais de plusieurs ASBL avec lesquelles la Ville collabore, à des associations qui entendent développer, sur le territoire de la Ville de Bruxelles, des projets en matière de TIC à l'attention des groupes vulnérables. Plus spécifiquement, le projet doit être en lien avec la lutte contre les fractures numériques visant ainsi à améliorer la qualité de vie des citoyens de la Ville de Bruxelles (ex. : faciliter l'accès aux TIC dans des lieux qui ne sont pas proches d'EPN et autres structures mettant des TICs à disposition du public, former le public à l'utilisation des TIC (formations de base, spécifiques et/ou avancées) au travers de formations et/ou ateliers, création d'un espace public numérique mobile, prêt de matériel TIC , etc.).

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : le règlement de l'initiative « Matériel informatique reconditionné de la Ville de Bruxelles » est adopté.

Annexes :

Formulaire Matériel informatique reconditionné VBX_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Règlement Matériel informatique reconditionné VBX_FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)